

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 4 avril 2023

L'an deux mille-vingt-trois, le 4 avril à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 28 mars 2023.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 36

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 42

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, Mme LORPHELIN Martine, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

M. BLERVAQUE Philippe, procuration à Mme DURUT Jocelyne,
Mme DEBAISIEUX Nathalie, procuration à M. BOONAERT Jean-Philippe,
M.DEHAENE Michel, procuration à M. FICHEUX Bruno,
Mme DUHAYON Monique, procuration à Mme BERTRAND Dorothee,
M.DELABRE Aimé, procuration à M. VANECLOO Serge,
M.RAVET Pierre-Luc, procuration à M. THOREZ Jean-Claude.

Secrétaire de séance :

M.DUYCK Joël.

Délibération n°2023D024 - Finances, Mutualisation, Transferts De Charges - Clôture du budget annexe pour la Zone d'Activités de la Maurianne située à Estaires.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 20 juin 2012, portant création du budget annexe pour la Zone d'Activités de la Maurianne située à Estaires,

Considérant l'état de zones humides des parcelles de la ZA de la Maurianne,

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur la clôture du budget annexe de la Zone d'Activités de la Maurianne au 31 décembre 2023.

Le déficit sera apuré par une subvention d'équilibre du budget principal.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

- APPROUVER la clôture du budget annexe de la Zone d'Activités de la Maurianne, au 31 décembre 2023.
- AUTORISER le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal.

Mme BERTRAND Dorothee, M. DEHAENE Michel, procuration à M.FICHEUX Bruno, M.FICHEUX Bruno, Mme DUHAYON Monique, procuration à Mme BERTRAND Dorothee, M. HENNEON Francois-Xavier et Mme VILLE Augustine votent contre.

Mme LORPHELIN Martine et M. LORIDAN Bernard s'abstiennent.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à la majorité (34 voix POUR, 6 voix CONTRE, 2 abstentions) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

